DECLARATION LIMINAIRE DES COMMISSAIRES PARITAIRES ACADEMIQUES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L’EDUCATION NATIONALE ET DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Séance du 1er juin 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente pour le corps des ADJENES,

Chers camarades,

Cette CAPA se tient dans une situation sociale tendue avec une France qui doute, où des responsables syndicaux et politiques utilisent le projet « loi Travail » pour se livrer à des actions condamnables.

L’Unsa pour sa part, a émis des réserves et fait valoir ses propositions afin de retrouver dans le texte l’équilibre indispensable entre la nécessaire protection des salariés et les enjeux pour l’emploi.

Pour la fonction publique et donc notre ministère, grâce au poids de l’Unsa dans les négociations nous enregistrons des avancées :

* La mise en place de l’accord PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations), que l’Unsa a signé, permettant la transposition de 6 points d’indemnitaire vers l’indiciaire et de nouvelles grilles indiciaires prévues pour 2017,
* Le dégel du point d’indice, avec une modeste évolution en deux fois 0,6 % après plus de six ans sans aucune augmentation.

L’accord sur les Parcours Professionnels Carrière et Rémunération représente 5 milliards d’euros pour les 5 millions de fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique. L’Unsa a pris ses responsabilités avec d’autres, permettant aux agents d’avoir des avancées concrètes. L’Unsa poursuivra son engagement dans l’amélioration des conditions de travail et la poursuite de l’augmentation du point d’indice en participant activement.

Nous tenons à vous remercier pour la pérennisation de l’augmentation de l’indemnité administrative de technicité de 100 euros, décidée par notre Ministre, qui a été mise en place avec rattrapage en juin 2015.

En ce qui concerne le profilage, si certains postes d’ADJENES nécessitent des compétences pointues, peut-on raisonnablement admettre qu’ils puissent être occupés par des personnels de catégorie C ? Le cas échéant, les rémunérations sont-elles à la hauteur des missions réellement exercées ? Si oui, pourquoi ne pas procéder à la requalification ?

En effet, Madame la Ministre a annoncé un plan de requalification de 300 postes supplémentaires par an sur 3 ans, soit 900 postes d’ADJENES en SAENES. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer :

* Le bilan de la mise en œuvre de ce dispositif pour notre académie,
* Les prévisions pour notre académie pour la période 2015-2017.

Nous remercions les collègues de la DAP pour leur travail et la tenue du groupe de travail du 27 mai et les services du rectorat pour leur disponibilité à nous renseigner, nous recevoir et suivre des collègues en grande difficultés afin de suivre les affectations qui interviennent après la tenue de la CAPA et jusqu’à la rentrée scolaire.

Les commissaires paritaires académiques A & I – UNSA (ADJENES)